



PROCÈS-VERBAL COMMISSION SPORTIVE

Réunion

Electronique **Mercredi 10 mai 2023**

Président : M. Michel NAGEOTTE

Présents : MM. Stéphane BEGEL - Michel BOURNEZ – Thierry CORROYER - Gérard GEORGES – Michel MALIVERNAY - Thierry NAPPEY – Nicolas VUILLEMIN

RAPPEL

PLANNING JOURNEE

En cours de saison, toute modification de jour et/ou d'horaire devra être sollicitée via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord du club adverse, par le biais du module prévu dans [Footclubs jusqu'au lundi minuit précédant la rencontre.](#)

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais. Cela concernant également les réponses tardives des clubs qui ont été notifiés avant le Lundi sur Footclubs.

PROGRAMMATION DES RENCONTRES DES DEUX DERNIERES JOURNEES

Les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées sont fixés le même jour et à la même heure pour chacune des équipes d'un groupe régional.

La Commission peut exceptionnellement y déroger pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations.

Ouverture des candidatures Jeunes dans les compétitions U18R, U17R, U16R1, U16R, U15R et U14R le 9 mai 2023 et clôture le 2 juin

1- MASCULINS

SENIORS

1.1 – DEMANDES DES CLUBS

Match n° 24651176 : R1 Herbelin groupe C : BAUME LES DAMES – VESOUL du 14 mai 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre le samedi 13 mai 2023 à 18h00 au stade Gaston Raguin n° 1 à BAUME LES DAMES.

Match n° 25820757 : Coupe Bourgogne Franche-Comté : COSNE UCS – JURA DOLOIS FOOT du 18 mai 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre le mercredi 17 mai 2023 à 19h00 au stade Raphaël Giroux à Cosne Cours sur Loire.

1.2 – CHAMPIONNATS

Match n° 24888984 : R3 groupe D : ST MARCEL 2 – ARC LES GRAY du 18 mars 2023

La commission prend connaissance du relevé de décisions de la commission régionale de discipline et travaux d'intérêt sportif du 6 mai 2023 suite à l'arrêt de la rencontre lors de la 16^{ème} journée du championnat R3 groupe D n° 24888984 : ST MARCEL 2 – ARC LES GRAY.

La commission donne match perdu par pénalité au club d'ARC LES GRAY (0 but ; - 1 pt) pour en reporter le bénéfice en faveur du club de ST MARCEL 2 (3 buts ; 3 pts)

Match n° 24889036 : R3 groupe D : BRESSE JURA FOOT 2 – ARC LES GRAY du 6 mai 2023

Forfait déclaré de l'équipe d'ARC LES GRAY

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe d'ARC LES GRAY (-1 pt ; 0 but) et attribue le gain du match à BRESSE JURA FOOT 2 (3-0).

Amende : 130 euros pour forfait non déclaré.

Il s'agit du 3^{ème} forfait du club d'ARC LES GRAY qui est donc Forfait Général.

Amende : 300 euros pour forfait général

Comme le forfait général intervient au cours des quatre (4) dernières journées de la compétition à laquelle le club concerné participe, les buts pour et contre et les points acquis lors de tous les matchs joués restent acquis, les matches non encore disputés, son donnés gagnés au club adverse sur le score de 3-0.

JEUNES

1.5 – CHAMPIONNATS

Match n° 25666063 : U18 intersecteurs : AS FONTAINE D'OUICHE – PARAY USC du 7 mai 2023

Forfait déclaré de l'équipe de PARAY USC

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe de Paray USC (- 1pt ; 0 but) et attribue le gain du match à Fontaine d'Ouche AS (3-0).

Amende 100 euros pour forfait déclaré.

Match n° 24732955 : U17R1 : LONS RC – GJ RUDIPONTAIN du 7 mai 2023

Forfait non déclaré de l'équipe de GJ RUDIPONTAIN

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe de GJ Rudipontain (-1 pt ; 0 but) et attribue le gain du match à Lonc RC (3-0).

Amende 130 euros pour forfait non déclaré.

La commission prend connaissance du mail du District de Haute-Saône qui programme des rencontres de coupes U18 le lundi 29 mai 2023.

La commission décide de programmer les rencontres suivantes le **samedi 27 mai 2023** :

U18 intersecteurs groupe C :

- 25667641 : GJ HAUT DOUBS HORLOGER – NOIDANAIS
- 25667642 : CHATEAU DE JOUX – GJ SUD HAUTE SAONE

1.6 – DEMANDES DES CLUBS

Match n° 24732969 : U17R1 : ASPTT DIJON - VESOUL du 28 mai 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre le dimanche 21 mai 2023 à 13h00 au complexe sportif Dijon Métropole 2 à St Apollinaire.

Match n° 24732965 : U17R1 : GJ RUDIPONTAIN – MORTEAU MONTLEBON du 14 mai 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre le samedi 13 mai 2023 à 17h00 au stade annexe Espace Loisirs Sport 2 à Pont de Roide Vermondans.

Match n° 24732964 : U17R1 : PONTARLIER – LONS RC du 14 mai 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre le samedi 13 mai 2023 à 18h00 au stade André Hammerli à Pontarlier.

Match n° 24732828 : U17R1 : GJ AFGP 58 – LOUHANS CUISEAUX du 13 mai 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre le mercredi 10 mai 2023 à 17h00 au stade Robert Bacquelin à Fourchambault.

Match n° 24992868 : U16R1 : FONTAINE D'OUICHE – MONTCEAU du 28 MAI 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre le dimanche 21 mai 2023 à 15h00 au stade de la Fontaine d'Ouche 1 à Dijon.

Match n° 25622898 : U15R1 : DIJON USC – BESANCON FOOT du 14 mai 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour reporter la rencontre le mercredi 24 mai 2023 à 15h00 au stade SNCF des Bourroches à Dijon.

Match n° 25622832 : U15R1 : RACING BESANCON – FC SOCHAUX MONTBELIARD du 27 mai 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre le samedi 20 mai à 15h00 au stade Malcombe 4 à Besançon.

Match n° 25680164 : U15 intersecteurs : GJ RUDIPONTAIN – AUDINCOURT du 27 mai 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre le samedi 20 mai 2023 à 17h00 au stade annexe Espace Loisirs Sport 2 à Pont de Roide Vermondans.

Match n° 25669612 : U13 intersecteurs : FONTAINE LES DIJON – MONTCEAU du 27 mai 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre le samedi 10 mai 2023 à 16h00 au stade Michel Ratel 2 à Fontaine les Dijon.

2- FEMINIENES

SENIORS

2.1 - REGIONAL 2 FEMININE

Match n° 25622989 : Régional 2 Féminine Poule Elite A : LOUHANS CUISEAUX FC – AS CHATENOY 2 du 14 mai 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour modifier la rencontre au dimanche 14 mai 2023 à 15h00 à la plaine de jeux Chateaufrenaud à Louhans.

Match n° 25623036 : Régional 2 Féminine Poule Elite B : GSF HAUT DOUBS – VALDAHON VERCEL du 18 mai 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre au mercredi 17 mai 2023 à 20h00 au stade Michel Vautrot 1 à Gilley.

Match n° 25623206 : Régional 2 Féminine Poule Promotion C : DANNEMARIE – ALC LONGVIC 2 du 14 mai 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre au dimanche 14 mai 2023 à 13h00 au stade municipal à Dannemarie sur Crête.

Match n° 25623286 : Régional 2 Féminine Poule Promotion D : GJ/GSF FC MACON BS – BESANCON FOOTBALL du 07 mai 2023

Forfait déclaré de l'équipe de BESANCON FOOT

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe de Besançon Football (- 1pt ; 0 but) et attribue le gain du match à GJ/GSF FC Macon BS (3-0).

Amende 80 euros pour forfait déclaré.

JEUNES

2.2 - U18F R1

Match n° 25341447 : U18F R1 Poule Elite : STADE AUXERROIS – US ST VIT du 6 mai 2023

Forfait déclaré de l'équipe de ST VIT

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe de ST Vit (- 1pt ; 0 but) et attribue le gain du match à Stade Auxerre (3-0).

Amende 100 euros pour forfait déclaré.

Match n°25371653 : U18F R1 Poule B : VESOUL FC – JURA DOLOIS FOOTBALL du 13 mai 2023

La commission prend connaissance et valide la demande du club de VESOUL FC pour reporter la rencontre le samedi 20 mai 2023 à 16h00 au stade René Hologne à Vesoul.

Match n° 25371652 : U18R1 F – Poule B : JURA DOLOIS FOOTBALL – JURA STAD'FC du 06 mai 2023

La commission prend connaissance de l'arrêt du match opposant JURA DOLOIS FOOTBALL à JURA STAD'FC car l'équipe recevante s'est retrouvée à 7 joueuses sur le terrain (minimum 8 joueuses).

Selon l'article 159 – Nombre minimum de joueurs – alinéa 2. Des statuts et règlements généraux de la F.F.F. Une équipe se présentant sur le terrain pour commencer un match avec moins de huit joueuses est déclarée forfait. Si l'équipe, en cours de partie, se trouve réduite à moins de huit joueurs, elle est déclarée battue par pénalité.

La commission homologue la perte du match par pénalité au club de JURA STAD'FC (-1pt, 0 but) pour en reporter le bénéfice du gain au club de JURA DOLOIS FOOTBALL (3pts, 7 buts).

2.3 - COUPE CREDIT AGRICOLE U18 FEMININE

Match n°25821054 : Coupe CA U18F : VESOUL FC – RACING BESANCON du 20 mai 2023

La commission prend connaissance et valide la demande du club de RACING BESANCON pour reporter la rencontre le samedi 27 mai 2023 à 16h00 au stade René Hologne 1 à Vesoul.

3- FUTSAL

3.1 – REGIONAL 1 FUTSAL

Match n° 25817224 : Play-Off R1 FUTSAL : SPORTING BESANCON FUTSAL - HERICOURT S.GX. du 15 MAI 2023

Forfait déclaré de l'équipe de HERICOURT S.GX.

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe d'Héricourt S.GX. (- 1pt ; 0 but) et attribue le gain du match à Sporting Besançon Futsal (3-0).

Amende 60 euros pour forfait déclaré.

3.2 – REGIONAL 2 FUTSAL

Match n° 25699334 : R2 FUTSAL - Poule A : EXINCOURT FUTSAL – BESANCON ACADEMIE FUTSAL 2 du 01 mai 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour reporter la rencontre le jeudi 11 mai 2023 à 20h30 à la salle André Brodebeck à Exincourt.

4- FMI - FONCTIONNEMENT

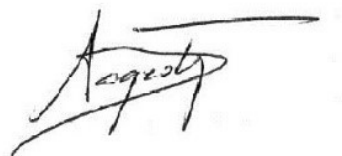
4.1 – FMI – SUIVI PAR LA COMMISSION

Transmission tardive :

ST SERNIN 2 (R3 groupe B n° 24889364) : Amende de 20 Euros

AS FONTAINE D'OUICHE (U16R1 n° 24992856) : Amende de 20 Euros

Le Président Commission Régionale Sportive



Michel NAGEOTTE

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football